

DEFINITION

L'ordre "d'Abord et Ensuite" (DAE) permet de passer 2 ordres simultanément.

- Seul l'ordre " d'Abord " (A) est transmis au marché, l'ordre "Ensuite" (E) est mis en réserve dans un premier temps.
- Lorsque A est exécuté, E est présenté au marché.

L'ordre A est traité comme un ordre normal.

L'ordre E est soumis à certaines règles :

- il n'est présenté au marché que lorsque le A est exécuté
- il doit répondre à une capacité de couverture suffisante avant d'être présenté au marché
- il a une validité égale ou supérieure au A
- il devient indépendant dès que A est exécuté

Il est fortement recommandé d'utiliser le DAE principalement sur des valeurs liquides.

LE PASSAGE D'ORDRES

Les 2 ordres (A et E) portent sur la même valeur, la même quantité, le même mode de règlement (comptant ou SRD) et le même marché.

Une fois A validé, E est pré-rempli. Il vous reste à compléter la limite et la validité.

◆ le sens

A et E sont de sens opposé.

◆ la quantité

- Identique sur A et sur E. E ne sera déclenché que lorsque A sera exécuté.
- Les exécutions partielles de A peuvent se cumuler (y compris sur plusieurs jours).
- Si au terme de sa validité, A est encore partiellement exécuté, la quantité de E est ajustée à la quantité partiellement exécutée de A.

Il vous appartient de vérifier que l'ordre E se présente sur le marché comme vous l'avez initié.

◆ la validité

La validité de E est au moins égale à celle de A ; il est conseillé de mettre celle de E la plus lointaine possible par rapport à A.

NB : la validité de l'ordre E est enregistrée lors de la saisie de l'ordre et non lors de sa présentation sur le marché.

◆ la limite et les modalités

	Ordre d'Abord « A »	Ordre Ensuite « E »
Ordre limité ou TOR	Oui	Oui* (contrôle partiel)
Ordres ATP ou PM	Oui**	Non***
Ordres ASD ou APD	Oui	Oui

* en aucun cas, vous ne devez passer la vente avec une limite inférieure à l'achat et réciproquement

** principalement utile lorsque le DAE est passé hors séance

*** protection contre vos propres maladdresses (ex : achat limité à 100, vente en ATP exécutée à 98 car le cours coté juste après a été 98) et, en règle générale, contre l'initiation d'une opération perdante.

Le contrôle de cohérence des ordres

Le contrôle de cohérence par rapport au marché (écart + ou - 20 % du dernier cours, limites ASD, APD,...) est effectué sur A au passage du DAE et sur E quand ce dernier est activé.

Le calcul de couverture

Il est fait sur le A au passage des 2 ordres du DAE et sera fait sur E lors de la présentation de ce dernier sur le marché.

NB : la couverture du E peut s'avérer insuffisante lors de sa présentation sur le marché, notamment si E est une ouverture de position et que votre position s'est dégradée depuis le passage du DAE => E peut alors se voir "refusé".

Il vous appartient de vérifier que, au déclenchement du E, la couverture requise soit présente.

L'ANNULATION

E peut être annulé séparément et à tout moment, tant qu'il n'est pas exécuté.

Si A est annulé => E est annulé.

Si A tombe => E est annulé.

Si A est exécuté partiellement : le solde de A peut être annulé => annule tout l'ordre DAE (le solde de A + E).

Si A est en cours : E peut être annulé, mais ne pourra pas être repassé => A devient un ordre simple et peut donc être annulé à son tour.

VOTRE CARNET D'ORDRES

E sera positionné immédiatement sous A.

La référence de E sera identique à celle de A tant que ce dernier n'est pas exécuté.

Vous retrouvez A et E dans 2 colonnes :

1. sous la rubrique **Ordres saisis** (première colonne) : le symbole "A" désigne un ordre "d'Abord" et le symbole "E" un ordre "Ensuite".

2. sous la rubrique **Etat** : A sera "en cours" et E sera "ensuite" (tant que ce dernier est stocké).

LE TRAITEMENT DES OST

1. OST modifiante : ex détachement d'un dividende

		Limite	Statut de l'ordre dans le carnet
A et E sont en cours, E n'est pas sur le marché	A	modifiée	"en cours"
	E		"ensuite"

		Limite	Statut de l'ordre dans le carnet
A est exécuté, E est donc sur le marché	A		"exécuté"
	E	modifiée	"en cours"

2. OST annulante : ex split

		Limite	Statut de l'ordre dans le carnet
A et E sont en cours, E n'est pas sur le marché	A		"annulé"
	E		"ensuite annulé"

		Limite	Statut de l'ordre dans le carnet
A est exécuté, E est donc sur le marché	A		"exécuté"
	E		"annulé"

NB : Tant que A n'est pas exécuté, le cours de E n'est en aucun cas modifié. En effet, E est stocké => inconnu pour le marché.

Par exemple, si la limite de A est automatiquement réajustée du montant du dividende lors du détachement de celui-ci, **ce n'est pas le cas de la limite du E qui reste autonome.**

Nous vous demandons donc de bien surveiller vos ordres E, leurs validités et leurs limites. En effet, nous ne saurions en être en aucun cas tenus responsables.

D'une façon générale, il vous appartient de vérifier la validité, la cohérence et toutes les caractéristiques de la présentation de l'ordre "Ensuite" au marché.

En aucun cas, la Banque Privée 1818 ne saurait être tenu responsable de manque à gagner ou de pertes directes et indirectes liés à un ordre DAE.

L'ordre "d'Abord et Ensuite" est un service supplémentaire offert aux clients avertis.

L'ordre "Ensuite" n'est pas exigible.